

Société Civile Professionnelle  
Michel MATHIEU  
Catherine DE BENEDICTIS  
Géraldine COEFFARD  
Stéphane MAUREL  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

Le Mansard C -  
1 Place Martin Luther King  
13090 Aix-en-Provence  
☎ :04.42.52.54.00  
✉ :04.42.52.54.01

email : mathieu.huissiers@wanadoo.fr

Membre d'une Association de Gestion Agréée par  
l'Administration Fiscale.  
Le règlement des versements et honoraires par chèque  
est accepté

N° SIRET de l'étude 392 851 937 00012  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE  
FR033 9285193700012

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEUX-CONCOURS

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE MARDI CINQ JANVIER à DIX  
SEPT HEURES ET TRENTE MINUTES

A LA DEMANDE DE :

**ASSOCIATION RESPECT PRODUCTIONS** dont le siège social est 5 rue des Allumettes  
13090 AIX EN PROVENCE, agissant poursuites et diligences de son Président domicilié  
au dit siège en cette qualité.

LAQUELLE NOUS EXPOSE :

Référence à rappeler :

Dossier : 410461 / 10-16-01-10028

Service : 10

Responsable : SM

13-0501

Que l'association RESPECT PRODUCTIONS organise un Jeu Concours gratuit et sans  
obligation d'achat « VICTOIRES DU REGGAE 2016 » à compter du 05 janvier 2016.

Elle nous requiert en conséquence afin de recevoir en nos Minutes, ledit règlement de ce  
Jeu Concours.

## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION



Paiement sécurisé :  
[www.huissier-aix.com](http://www.huissier-aix.com)

**DEFERANT A CETTE REQUISITION,**

**Nous, Société Civile Professionnelle Michel MATHIEU - Catherine DE BENEDICTIS -  
Géraldine COEFFARD & Stéphane MAUREL, Huissiers de Justice Associés à la  
Résidence d'Aix-en-Provence, y Domiciliée : Le Mansard entrée C - 01, Place Martin  
Luther-King - 13097 Aix-en-Provence Cédex 02.**

Déclarons recevoir de notre requérante ce jour, le **Mardi 05 Janvier 2016 à 17 Heures 30,**  
en nos Minutes, la pièce suivante :

« REGLEMENT VICTOIRES DU REGGAE 2016 »

Il s'agit d'un concours gratuit sans obligation d'achat.

Le jeu se déroule du 05 janvier 2016 au 05 février 2016 inclus.

Il est réservé aux personnes disposant d'une connexion à internet et d'une adresse  
électronique valide. Un seul vote sera retenu par adresse électronique.



Le règlement comporte douze articles, sur trois pages recto.

Les gagnants du jeu peuvent prétendre aux cadeaux suivants:

- 10 exemplaires cd de "Ancient Future", Protoje (Baco Records)
- 3 exemplaires cd de "Entre les lignes", Danakil (Baco Records)
- 3 exemplaires cd de "Déconnecté", Brahim (Baco Records)
- 3 exemplaires cd de "Alma de Guerrero", Papa Style (Baco Records)
- 10 exemplaires cd de "Sounds of Life", Christophe Rigaud & The High Reeds (Blue Mountain, Musicast)
- 5 exemplaires cd de "Low Fidelity", Tom Fire (Chapter Two) - 5 paires de lunettes Zion Garden (Collectif Boulega) - 5 T-Shirts Zion Garden (Collectif Boulega) - 2 exemplaires cd de "Alive Anyway", Païaka (Flower Coast, Musicast)
- 5 exemplaires cd de "For Better Days", The Banyans (Khanti Records, Socadisc)
- 5 exemplaires cd de "100 Etats d'Âme", Shaman Culture (Musicast)
- 2 exemplaires cd de Jacko With Bambool (Musicast)
- 5 exemplaires cd de "Journey on Earth", Jayadeva (Patchwork Production)
- 5 exemplaires cd de "After All Sound System meets Pitch Up" (Patchwork Production)
- 5 exemplaires cd de "Musical Garden", LMK (Soulbeats Records)
- 5 exemplaires cd de "Rays of Resistance", Naâman (Soulbeats Records)
- 5 exemplaires cd de "The French Sessions", Dubmatix (Soulbeats Records)
- 5 exemplaires cd de "Un autre monde est possible" (Soulbeats Records)
- 7 exemplaires cd de "Intuitions", Joe Pilgrim & The Ligerians (Soulnurse, Dibyz Music)
- 4 exemplaires cd de "Racines", Tiken Jah Fakoly (Universal)
- 10 exemplaires cd de "Homegrown", Flox (Underdog)
- 3 exemplaires vinyles de "Revelation Time", Million Stylez (Undisputed records)
- 3 exemplaires vinyles de "Greater Than Great", Skarra Mucci (Undisputed records)
- 3 exemplaires vinyles de "I Wish I Were That Girl", Marina P (Undisputed records)
- 3 exemplaires cd de "Listen", Treesha (Undisputed records)
- 5 exemplaires cd de "Reggae Gold 2015" (VP Records)
- 3 exemplaires cd de "Clarks In Jamaica" (VP Records)
- 2 exemplaires cd de "Biggest Reggae One Drop Anthems 2015" (VP Records)
- Des calendriers et T-shirts VP Records (VP Records)
- 10 samplers de "Night Bird", Biga Ranx (X-Ray Productions)

Nous avons joint ledit Règlement à notre Procès-Verbal de Constat.

Le tout en conformité avec les articles L 121-36 et suivants du Code de la Consommation.

***Nos opérations terminées, nous avons rédigé et dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir à notre requérante ce que de droit.***

**Signé Maître Stéphane MAUREL**

Honoraire fixe	189.80
Frais de déplacement (art18)	7.67
Total H.T.	197.47
Total TVA	39.49
Taxe forfaitaire	13.04
Total Eur TTC	250.00



## REGLEMENT VICTOIRES DU REGGAE 2016

1. Le magazine <http://www.reggae.fr>, édité par l'Association Respect Productions, 5 rue des Allumettes, 13090 Aix-en-Provence organise un vote, auquel est associé un jeu-concours, dans le cadre des VICTOIRES DU REGGAE 2016, qui ont lieu du 5 janvier 2016 au 5 février 2016 inclus.

Diverses catégories sont proposées au vote des internautes:

ALBUM ROOTS DE L'ANNÉE  
ALBUM NEW ROOTS DE L'ANNÉE  
ALBUM DANCEHALL DE L'ANNÉE  
ALBUM REGGAE FRANÇAIS DE L'ANNÉE  
ALBUM REGGAE FRENCH TOUCH DE L'ANNÉE  
ALBUM REGGAE LOCAL DE L'ANNÉE  
ALBUM REGGAE AFRICAÏN DE L'ANNÉE  
ALBUM DUB DE L'ANNÉE  
ALBUM DIGITAL DE L'ANNEE  
ALBUM ROCKSTEADY / SKA / EARLY REGGAE DE L'ANNÉE  
REVELATION DE L'ANNEE  
EP DE L'ANNEE  
SOUND SYSTEM DE L'ANNEE (AVEC ET SANS SONO)



Dans chaque catégorie, divers artistes et ou albums sont nommés. Il est proposé aux internautes de voter pour un artiste/album maximum par catégorie. Il n'est pas obligatoire de voter dans toutes les catégories pour participer au vote (mais dans une seule catégorie au minimum).

2. Le vote se déroulera du 5 janvier 2016 au 5 février 2016.

Ce vote est gratuit et sans obligation d'achat. Il est réservé aux personnes disposant d'une connexion à internet et d'une adresse électronique valide. Un seul vote sera retenu par adresse électronique.

3. Des lots sont mis en jeu aux fins d'être gagnés par les votants. La désignation des gagnants se fera par tirage au sort parmi les votants enregistrés et validés. Les gagnants seront informés par mail entre le 5 février 2016 et le 16 février 2016. Parmi les lots mis en jeu et offerts par les partenaires de l'évènement, figurent les cds et autres objets suivants:

- 10 exemplaires cd de "Ancient Future", Protoje (Baco Records)
- 3 exemplaires cd de "Entre les lignes", Danakil (Baco Records)
- 3 exemplaires cd de "Déconnecté", Brahim (Baco Records)
- 3 exemplaires cd de "Alma de Guerrero", Papa Style (Baco Records)
- 10 exemplaires cd de "Sounds of Life", Christophe Rigaud & The High Reeds (Blue Mountain, Musicast)
- 5 exemplaires cd de "Low Fidelity", Tom Fire (Chapter Two) □- 5 paires de lunettes Zion Garden (Collectif Boulega) □- 5 T-Shirts Zion Garden (Collectif Boulega) □- 2 exemplaires cd de "Alive Anyway", Païaka (Flower Coast, Musicast)
- 5 exemplaires cd de "For Better Days", The Banyans (Khanti Records, Socadisc)
- 5 exemplaires cd de "100 Etats d'Âme", Shaman Culture (Musicast)
- 2 exemplaires cd de Jacko With Bambool (Musicast)
- 5 exemplaires cd de "Journey on Earth", Jayadeva (Patchwork Production)
- 5 exemplaires cd de "After All Sound System meets Pitch Up" (Patchwork Production)
- 5 exemplaires cd de "Musical Garden", LMK (Soulbeats Records)
- 5 exemplaires cd de "Rays of Resistance", Naâman (Soulbeats Records)

- 5 exemplaires cd de "The French Sessions", Dubmatix (Soulbeats Records)
- 5 exemplaires cd de "Un autre monde est possible" (Soulbeats Records)
- 7 exemplaires cd de "Intuitions", Joe Pilgrim & The Ligerians (Soul Nurse, Dibyz Music)
- 4 exemplaires cd de "Racines", Tiken Jah Fakoly (Universal)
- 10 exemplaires cd de "Homegrown", Flox (Underdog)
- 3 exemplaires vinyles de "Revelation Time", Million Stylez (Undisputed records)
- 3 exemplaires vinyles de "Greater Than Great", Skarra Mucci (Undisputed records)
- 3 exemplaires vinyles de "I Wish I Were That Girl", Marina P (Undisputed records)
- 3 exemplaires cd de "Listen", Treasha (Undisputed records)
- 5 exemplaires cd de "Reggae Gold 2015" (VP Records)
- 3 exemplaires cd de "Clarks In Jamaica" (VP Records)
- 2 exemplaires cd de "Biggest Reggae One Drop Anthems 2015" (VP Records)
- Des calendriers et T-shirts VP Records (VP Records)
- 10 samplers de "Night Bird", Biga Ranx (X-Ray Productions)



De nouveaux lots sont susceptibles d'être ajoutés à cette liste avant la date de lancement de l'opération. Le lot remporté par chaque gagnant fera également l'objet d'un tirage au sort.

4. Pour participer au vote, il suffit de se rendre sur le site <http://www.reggae.fr> et plus spécifiquement <http://www.reggae.fr/victoires-du-reggae.php>, du 5 janvier 2016 au 5 février 2016, et de voter pour l'artiste/l'album de son choix, dans l'une ou les catégories de son choix. Il faut ensuite compléter son inscription et valider sa participation.

Une fois le vote validé, l'adresse mail est sélectionnée pour un tirage au sort.

Les gagnants seront informés par mail du lot gagné. Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de leur gain, leur lot sera perdu. Un nouveau tirage au sort sera alors effectué. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, Respect Productions se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente.

5. Les trois albums/artistes comptabilisant le plus de votes par catégorie seront dévoilés le 7 février 2016.

6. Respect Productions se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler l'opération des VICTOIRES DU REGGAE 2016 sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

7. Respect Productions pourra annuler tout ou partie des votes s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation aux votes ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit d'engager des poursuites devant les juridictions compétentes à l'encontre des auteurs de ces fraudes.

8. La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Respect Productions décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, ou de toute autre

connexion technique, et de l'envoi des mails de validation à une adresse erronée ou incomplète.

9. La participation au vote implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de l'arbitrage de Respect Productions pour les cas prévus ou non prévus.

10. Le présent règlement est déposé en l'étude S.C.P. MATHIEU M. DE BENEDICTIS C. COEFFARD G. MAUREL S. Place Martin Luther-King Le Mansard Entrée C 13097 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2. Il peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Respect Productions, et publié par annonce en ligne sur le site précité. L'avenant est enregistré à la SCP dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au vote, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de l'Association Respect Productions, 5 rue des Allumettes, 13090 Aix-en-Provence.

11. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les participants disposent en application de l'article 27 de la loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. La demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'Association Respect Productions, 5 rue des Allumettes, 13090 Aix-en-Provence.

12. La réglementation française applicable aux jeux et concours est applicable au présent règlement. En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Association Respect Productions, 5 rue des Allumettes, 13090 Aix-en-Provence.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement obtenue par toute personne qui en aurait fait la demande, c'est la version déposée chez l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure.

LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT. EN CAS DE DESACCORD DEFINITIF, ET SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS LEGALES, LES TRIBUNAUX COMPETENTS SERONT SAISIS.

